

L'ensemble de la communauté éducative de Saint-Jean vous souhaite une douce année 2020.



Agenda :

- **mercredi 8 janvier** : matinée à la ferme pour les classes de TPS PS MS et GS.
- **lundi 13 janvier** : galette des rois offerte aux élèves par la mairie.
- **jeudi 16 janvier** à 18h30 au collège ST Paul de St Erblon : présentation de la sixième de St Paul aux parents de CM2.
- **dimanche 19 janvier** : messe des familles à l'église de Saint-Erblon à 10h30 .
- **mardi 28 janvier** : journée dans le cadre de notre projet d'année. Nous poursuivons notre projet des couleurs avec pour le mois de janvier la couleur **bleue**.

Nous invitons les enfants qui le peuvent à se vêtir de bleu ce jour-là, cette journée sera l'occasion de se retrouver tous ensemble pour des temps forts.

Nous aurons besoin de bouchons bleus. Nous aurons besoin de quelques parents, merci.

- **mardi 28 janvier** : 19h00 à l'école, réunion pour le voyage à LONDRES.
- **vendredi 31 janvier** de 8h30 à 16h00 : journée d'immersion au collège Saint-Paul pour les élèves de CM2.
- **samedi 8 février** : Portes ouvertes de l'école (10h à 12h) et du collège (9h/12h). Les CM volontaires présenteront leur école. N'hésitez pas à communiquer autour de vous, une communication par flyer et dans les médias est aussi réalisée.
- **vendredi 14 février** : départ en vacances après les cours.

- **Séances de natation et test aquatique : Les futurs élèves de CE1, CE2 et CM2 (CM1 en attente de confirmation) se rendront à la piscine de la Conterie pour un cycle natation durant l'année scolaire 2020/2021.** Pour accompagner vos enfants au bord du bassin et ainsi contribuer à la sécurité des séances, il faut avoir l'agrément au test aquatique. Le prochain test aura lieu **le mercredi 22 janvier à 18h00** à la piscine de la Conterie de Chartres de Bretagne. ***Il est indispensable d'être inscrit pour se présenter au passage de ce test, vous faire connaître auprès du chef d'établissement.***

En quoi consiste le test ?

Enchaîner en continu :

- une entrée dans l'eau (en plongeant ou en sautant)
- un déplacement sur une distance de 25 m (nage ventrale) sans appui et sans matériel de flottaison ou de propulsion.
- la récupération d'un objet à 1, 80 m de profondeur sans aide (immersion dans la continuité de la nage ou plongeon canard).

- Cette communication vous sera transmise chaque début de mois suivant 3 modalités :

- Document papier donné à votre aîné dans l'établissement.
- Envoi numérique via le mail que vous nous avez communiqué dans la fiche d'inscription.
- Mise en ligne sur le site de l'établissement :

<http://www.ecbruz-sterblon.org/etablissements-prives-commune-de-st-erblon/ecole-saint-jean/actualites>

- **Vêtements oubliés :**

Régulièrement plusieurs vêtements restent à l'école plusieurs semaines ou une année sans que personne ne les réclame.

Merci de veiller à ce que tous les pulls, gilets, manteaux, blousons ... soient marqués au nom de l'enfant afin de faciliter la recherche de leur propriétaire.

Le chef d'établissement